



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 18 juin 2018

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 18 juin 2018, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, Salle de Conférences, 6 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation préalable de M. Pascal BLANC, Président, adressée le 11 juin 2018 et affichée le 11 juin 2018. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Etaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Aymar de GERMAU	1 ^{er} Vice-Président,
M. Daniel BEZARD	2 ^e Vice-Président,
M. Gérard SANTOSUOSSO	4 ^e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 ^e Vice-Présidente,
Mme Corinne SUPLIE	8 ^e Vice-Présidente,
M. Daniel GRAVELET	9 ^e Vice-Président,
M. Robert HUCHINS	11 ^e Vice-Président,
M. Denis POYET	12 ^e Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 ^e Vice-Président,
M. Alain MAZE	14 ^e Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	15 ^e Vice-Présidente,
Mme Véronique FENOLL	1 ^{er} Membre du Bureau,
M. Philippe MERCIER	2 ^e Membre du Bureau,
M. Martial REBEYROL	Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme à la Ville de Bourges. (à titre consultatif).

Étaient excusés :

Mme Marie-Christine BAUDOIN	3 ^e Vice-Présidente,
M. Yvon BEUCHON	5 ^e Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	6 ^e Vice-Président,
M. Rodolphe BESTAZZONI	10 ^e Vice-Président,
M. Philippe MOUSNY	Maire-Adjoint, délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à la Ville de Bourges. (à titre consultatif).

Administration :

M. David VIGOUROUX	Directeur Général des Services,
M. Stéphane VERDIER	Directeur Général Adjoint - Ressources,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services,
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe de l'Aménagement et Territoire,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint auprès des Services à la Population,
Mme Florence PERRIN	Assistante du Chef du Service des Assemblées,
M. Vincent COTIER	Directeur de Cabinet.

M. Aymar de GERMAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Approbation du compte rendu analytique du Bureau Communautaire du lundi 14 mai 2018

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du lundi 4 juin 2018

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive - Fouilles archéologiques préventives - Construction de la nouvelle station d'épuration de Bourges Plus

Rapporteur : M. Gérard SANTOSUOSSO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Considérant que Bourges Plus, dans le cadre sa compétence assainissement, a décidé de construire une nouvelle station d'épuration communautaire de 140 000 équivalent habitants afin de traiter l'ensemble des effluents de la communauté d'agglomération de Bourges à savoir, 16 communes.

Ce projet dont le démarrage des travaux est prévu en 2019 sera implanté chemin de la prairie à Bourges, proche de la station actuelle. Compte tenu de son emplacement et du diagnostic réalisé par le service d'archéologie de Bourges Plus en 2017 sur le site de l'opération, une prescription de fouille archéologique a été formulée par l'arrêté du n° 18/0031 du 23 janvier 2018.

Considérant que les fouilles archéologiques préventives réalisées dans le cadre de l'instruction de la nouvelle station d'épuration de Bourges Plus peuvent être subventionnée au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP) comme indiqué dans le plan de financement ci-après.

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Marché Fouilles archéologiques préventives-	560 420,00 €	Subvention FNAP A hauteur de 50 % maximum	336 252,00 €
Aléas de 20 %	112 084,00 €	Bourges Plus	336 252,00 €
	672 504,00 €		672 504,00 €

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le plan de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la subvention auprès du financeur susnommé ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

**2. Acquisition, location et maintenance de moyens d'impressions - Années 2018/2023 -
Autorisation de signature des accords-cadres**

Rapporteur : M. Daniel GRAVELET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 20 mars 2018 sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en vue de l'acquisition, la location et la maintenance de moyens d'impressions destinés à différents services de l'Agglomération et de la Ville de Bourges, pour la période 2018/2023, selon la convention de groupement de commande signée entre la Ville de Bourges et la Communauté d'Agglomération pour ce type de fournitures.

Le marché comprend trois lots :

Numéro du lot	Désignation
Lot N° 1	Location et maintenance de 2 copieurs pour le Service Reprographie de la Communauté d'Agglomération
Lot N° 2	Acquisition et maintenance de 2 copieurs pour la Communauté d'Agglomération et 17 copieurs pour la Ville de Bourges
Lot N° 3	Acquisition et maintenance de 15 copieurs pour les écoles de la Ville de Bourges

Le montant de l'accord cadre pour 60 mois est de :

- pour le lot 1 : 200 000 € HT maximum
- pour le lot 2 : 95 000 € HT maximum (part de l'Agglomération : 15 000 € HT maximum)
- pour le lot 3 : 35 000 € HT maximum

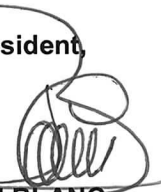

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les accords cadres relatifs à l'acquisition, de location et de maintenance de moyens d'impression – 2018/2023, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à suivre l'exécution des lots 1 et 2.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 05.

Fait à Bourges, le 19 juin 2018


Le Président

Pascal BLANC

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.